

*Hugo Sigouin-Plasse, avocat
Chef de service
Réglementation et réclamations
Ligne directe : (514) 598-3767
Télécopieur : (514) 598-3839
Courriel : hsigouin-plasse@gazmetro.com
Adresse courriel pour ce dossier : dossiers.reglementaires@gazmetro.com*

PAR SDE ET PAR MESSAGER

Le 12 août 2016

M^e Véronique Dubois
Secrétaire
RÉGIE DE L'ÉNERGIE
Tour de la Bourse
800, Place Victoria - bureau 2.55
Montréal QC H4Z 1A2

Objet : Demande d'approbation du plan d'approvisionnement et de modification des *Conditions de service et Tarif* de Société en commandite Gaz Métro à compter du 1^{er} octobre 2016
Notre dossier : 312-00780
Dossier Régie : R-3970-2016

Chère consœur,

En prévision des audiences à venir, et afin de permettre à la Régie et aux intervenants de s'y préparer, Gaz Métro désire porter à l'attention de la Régie un développement récent concernant la date de mise en service du projet King's North de TransCanada Pipelines Limitée (TCPL), dont il a notamment été fait mention par la Régie dans sa décision D-2015-181 (par. 190), relative au dossier tarifaire 2015.

Le 2 août 2016, Gaz Métro a en effet été informée que la mise en service du projet King's North, permettant d'augmenter les capacités de transport entre Parkway et GMIT-EDA, prévue initialement pour le 1^{er} novembre 2016, allait être retardée. TCPL prévoit dorénavant que la mise en service de ce projet devrait avoir lieu à la fin de novembre 2016.

Dans ce contexte, Gaz Métro désirerait donc informer la Régie que ce retard accusé par TCPL dans le projet King's North n'affecte pas le déplacement des

livraisons de la clientèle en achat direct vers Dawn, lequel est maintenu au 1^{er} novembre 2016. En conséquence, la tarification des services de fourniture et de transport de Gaz Métro doit considérer que la structure d'approvisionnement est déplacée vers Dawn au 1^{er} novembre 2016, comme présentée dans le dossier tarifaire 2017.

Jusqu'au 30 novembre 2016, Gaz Métro sera en mesure d'assurer la sécurité d'approvisionnement de sa clientèle à partir des outils prévus au plan d'approvisionnement 2017-2020 déposé au présent dossier. D'ailleurs, en réponse à la question 12.1 de la demande de renseignement n^o.1 de la Régie (B-0183, Gaz Métro 14, Document 1), Gaz Métro a détaillé les impacts d'un retard d'un mois dans la mise en service des nouvelles capacités.

Par ailleurs, afin de se prémunir contre un retard supplémentaire dans la mise en service du Projet King's North, Gaz Métro est actuellement en pourparlers avec TCPL afin de sécuriser des capacités de transport FTLH devant entrer en service compter du 1^{er} décembre 2016 et venant à échéance à la date de mise en service du projet King's North.

Considérant ce qui précède, Gaz Métro ne croit pas nécessaire de mettre à jour son dossier tarifaire avant les audiences afin de tenir compte de ce développement. Gaz Métro est évidemment disponible afin de répondre aux questions que la Régie et les intervenants pourraient avoir à l'égard de ce développement.

Nous vous prions d'agréer, chère consœur, nos salutations distinguées.

(s) Hugo Sigouin-Plasse

Hugo Sigouin-Plasse